



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Réunion

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT - DG ONF – Par Skype)

4 Mai 2020

COMPTE-RENDU

Bonne ambiance de travail, bonne écoute de la DRH, esprit pragmatique des organisations syndicales à souligner. Grand intérêt de la présence de l'assistante sociale et du médecin de prévention.

Ordre du jour :

1. Risque COVID-19 : contextualisation, analyse du risque, modalités de retour dans les locaux
2. Mise à jour du DUERP

Dans le contexte actuel, tout le monde doit prendre des décisions rapidement, sur la base d'informations souvent incomplètes. **Pas très confortable, il faut bien l'avouer.**

Si, nous tenons à souligner la qualité du travail réalisé et sa recherche d'exhaustivité, il est opportun de souligner quelques points d'attention et questions posés lors de ce CHSCT.

Nous sommes dans une pandémie. L'avis médical est donc pour nous impératif !

Les fiches doivent donc être soumises à avis médical et la DRH a sollicité l'avis du Dr Danan pour les fiches pour lesquelles la Direction Générale est concernée.

Les fiches concernant la DG sont dans le fichier zippé ci-joint arrêtées à la date du 4 mai 2020 et devraient être soumises à l'avis du comité central d'hygiène et sécurité du 5 mai 2020 (fonctionnaires) ainsi qu'à avis de la commission nationale santé et sécurité au travail du Comité économique et social de l'ONF (salariés).

Point 1

Risque COVID-19 : modalités de retour dans les locaux à compter du 11 mai jusqu'au 2 juin 2020

Il est indiqué que cela concerne les sites de la Direction générale.

Le centre de formation de Brabois restera fermé au moins jusqu'en juin 2020 (plus de formation).

La règle générale est le télétravail pour les personnels, le travail en présentiel sur site concerne un effectif très restreint.

Il est rappelé que dorénavant les écoles rouvrant concernant la garde des enfants le principe sera de prendre des congés mais que pour celles et ceux qui n'auront pas toujours pas d'école et sont dans l'impossibilité de trouver une solution de garde une autorisation spéciale d'absence est possible.

Il n'y aura pas de tests médicaux ni de prise de température.

De même il n'y aura pas de changement de tâches pour les personnels sauf pour une personne qui a une fonction incompatible avec le télétravail et qui présente un profil à risque (étudié au cas par cas).

Le principal risque pour les personnels ce sont les transports en commun et la difficulté d'y respecter les règles de distanciation. Le port du masque y sera obligatoire.

Pour les prestataires, les règles seront identiques = télétravail pour les informaticiens et autres, mais présence sur site pour les personnels de sécurité et d'entretien avec des effectifs adaptés à la présence très faible de personnels ONF sur site.

Se pose le problème de l'absence de possibilité de signature électronique de divers documents rendant impérative la venue même temporaire sur site des personnels concernés.

Il ne devra pas y avoir plus d'une personne par bureau.

Les personnes qui devront venir travailler sur site seront nommément désignées par leur supérieur hiérarchique. Cette liste sera vérifiée par le directeur central et la DRH eu égard à la règle générale de placer le plus grand nombre de personnes en télétravail.

Les personnes qui iront travailler bénéficieront d'une séance de rappel des règles.

L'Arboriale autorise uniquement au maximum 10 personnes ONF par jour.

La cantine de la DG est fermée et celle de l'Arboriale ouverte mais exclusivement réservée aux personnels travaillant sur ce site. Sur ces deux sites les personnels sont autorisés à prendre des repas froids apportés par leur soin sur le poste de travail et de veiller à ne pas laisser d'immondices dans leur bureau.

Les fiches concernant la DG ont été élaborées par un groupe de travail de 10 personnes incluant les secrétaires des CHSCT et CSST de la DG. Ces fiches arrêtées à date du 4 mai 2020 sont disponibles sur demande auprès de vos adhérents.

Le Snupfen demande que soit fait un bilan de cette phase de confinement.

Il est indiqué que 96 % des personnels de la DG ont télétravaillé ; par conséquent il n'y a pas eu de rupture d'activité à la DG. Il n'y a pas eu de dégradations constatées des missions.

Les consignes données semblent avoir été respectées (exemple = pas plus de 2 réunions Skype par jour).

A la question de savoir comment seront informés les personnels, il est répondu qu'une note à la signature du DG sera diffusée à l'ensemble des personnels de la DG.

FO signale que à l'ACP 3 personnes ne sont pas dotées de matériel permettant le télétravail. L'ordonnancement des dépenses est possible par mail mais uniquement jusqu'au 11 mai par dérogation. Cette dérogation sera-t-elle prolongée ? Pas de réponse possible en l'état. La manipulation des pièces justificatives inquiète également. Il est précisé que du gel hydro alcoolique et des lingettes seront à disposition dans chaque bureau et près de chaque imprimante et photocopieur. On compte sur la responsabilité de chaque personnel concerné pour nettoyer leur poste individuel de travail et à chaque passage pour les collectifs (photocopieuses par exemple).

Toutes les organisations syndicales regrettent qu'il n'y ait pas de médecin de prévention au niveau national ainsi qu'un ISST (inspecteur santé et sécurité au travail). Cette crise en fait ressortir le besoin de manière criante.

EFA CGC signale que la pandémie se poursuivra après le 2 juin et même risque de s'installer dans la durée (jusqu'au vaccin ou au traitement ?). Une inquiétude sur le besoin qui sera probablement ressenti par les personnels à un moment et la demande qui pourra se faire pressante de la hiérarchie de retourner bureau malgré les consignes. Il faudra installer ces fiches de consignes dans la durée en les faisant évoluer en fonction de l'évolution de la pandémie (un autre groupe de travail pour l'après 2 juin, la rentrée de septembre ?). Il est répondu que l'on verra en juin.

EFA CGC demande que l'ONF fournisse des masques bien évidemment sans renoncer aux mesures barrières aux quelques personnes qui iront travailler sur site. L'ONF ne souhaite pas acheter et fournir des masques car il est craint que les personnels se sentent protégés et délaissent les mesures barrières et est dans la difficulté pour en acquérir.

A notre question, il est précisé qu'il n'est pas possible d'augmenter l'amplitude horaire d'ouverture et fermeture des bureaux vu le très faible nombre de personnes qui iront travailler et la contrainte générée pour les gardes dont les effectifs seront réduits. Par contre, les personnes pourront avoir un temps de travail adapté pour leur permettre d'éviter les heures de pointe. Ces personnes ne pointeront pas. Il est rappelé que les personnes à horaires contrôlables en télétravail doivent pointer.

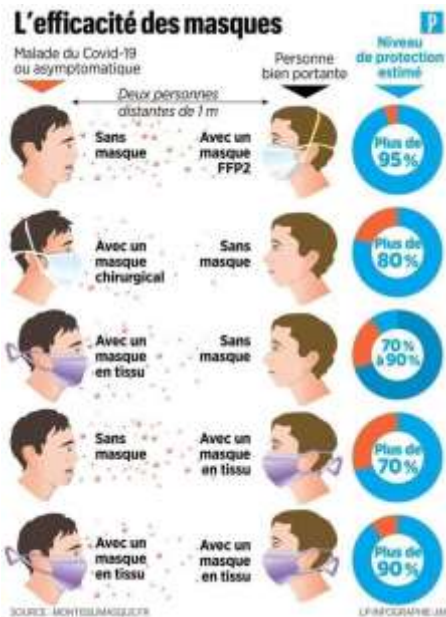
Nota = Pourquoi le port de masque est important pour EFA CGC ? =

Leur port complète les mesures barrière (et en les remplace surtout pas) en diminuant les risques de transmission (voir dessus et la faible transmission où son port cumulé avec les mesures barrière a été rendu obligatoire comme le Japon, Singapour, Taïwan).

Par ailleurs, même si la dite fiche ne préconise pas le port « obligatoire » du masque, à EFA-CGC, nous réclamons, depuis le début, et ce **pour tous les métiers, des masques pouvant être en tissu « grand public »** comme on a coutume de le dire, (mais normés Afnor ou validé par les services techniques des Armées bien évidemment). Et ce au vu de la difficulté pour être doté de masques FFP1.

Ainsi, certaines personnalités médicales et non des moindres confirment leur nécessité (Académie de médecine, Pr JUVIN éminent virologue ...). Le BTP pour tous ses métiers (dans les chantiers et dans les bureaux) les a rendu obligatoires (voir son guide reprise activité dans le BTP). Et bien d'autres contextes professionnels.

Enfin, je signale que Mme Valérie PECRESSE, présidente du CR Ile de France a lancé un marché regroupant les besoins des organisations de la région parisienne où chacune de ces organisations peut en commander (dont l'ONF = voir sa plateforme).



Le Médecin de prévention fait les remarques suivantes sur les fiches pour lesquelles la DG est concernée qui seront amendée en conséquence =

- Situation de vulnérabilité d'un agent ou provoqué par la situation de l'un de ses proches constatée par un certificat médical du médecin traitant ou du médecin de prévention sans que ce certificat soit bloquant (peut être fourni quelque jours après)
- Mentionner de manière la plus exhaustive possible tous les symptômes possibles du Coronavirus
- Mentionner que toute personne atteinte doit impérativement prévenir sa hiérarchie ou ses collègues
- Il faut préciser la position de la DG sur les masques et peut-être dire qu'il n'est pas interdit d'en porter.
- Il faut des garde fous sur la liste des personnes qui iront travailler dans les bureaux car avec le temps, les managers auront une propension à valoir i réintégrer le plus grand nombre sur site administratif et la crise va durer assez longtemps ...

Le Dr Danan précise qu'il est joignable par mail (jacques.danan@franceagrimer.fr) = si besoin lui envoyer un mail pour toute demande avec un numéro de téléphone pour être rappelé.

L'assistante sociale précise tout l'intérêt d'une enquête en cours (enquête « vivavoice ») lancée par mail dont les résultats indiqueront comment les personnels vivent le confinement et ce qui en ressort pour l'avenir. Chaque personne vit différemment cette période et il est important de faire parler les personnels et de sensibiliser le management à la manière dont réagissent les personnels dont le mangement lui-même aussi.

Un avis formel est demandé. Les organisations syndicales s'abstiennent car un vote formel n'était pas prévu à l'ordre du jour et intervient avant les comités centraux qui doivent se prononcer (respect de la préséance).

Mais si la DG avait accepté notre demande de fournir des masques, et compte tenu de la prise en compte d'un avis médical via le médecin de prévention, nous aurions voté favorable.

Point 2

Mise à jour du DUERP

Ce point n'a pu être traité compte tenu de l'horaire. Nos propositions et considérations pour la mise à jour du DUERP lié à l'épidémie de Coronavirus seront transmises par mail (disponibles sur demande auprès de vos représentants).

La santé, la sécurité et les conditions de travail font partie des compétences clés du CHSCT. Face au risque lié à l'épidémie de coronavirus, les élus d'EFA-CGC sont vigilants pour réduire les risques de transmission du virus et protéger la santé des travailleurs présents sur les lieux de travail ou à la maison.

NOTA

Le ministère du travail a mis en ligne [une foire aux questions régulièrement actualisée](#), à destination des salariés et des entreprises. Il précise toutes les règles à suivre en matière sanitaire, les droits et devoirs des salariés, le rôle des IRP, etc.

Le ministère propose également [des fiches conseils par métiers](#) qui recensent les mesures de prévention devant être mises en place dans différents secteurs : BTP, chauffeurs-livreurs, commerce de détail, activité agricole, etc.

D'autres informations utiles peuvent être trouvées sur le site de l'INRS (www.inrs.fr) et sur le site de l'Anact qui consacre notamment un dossier au télétravail (<https://www.anact.fr>).

Les représentants EFA-CGC

Patrice HIRBEC
Alain LANDAIS